

La liaison est assurée par un coordonnateur, dont la responsabilité première est de distiller fidèlement l'essence de la discussion à chaque étape et de transmettre les réactions à tous les membres. Ceux-ci réexaminent alors les questions à partir des informations et des arguments avancés. Pour cette étude Delphi, le groupe se composait de trente personnes qui pouvaient apporter à la discussion un point de vue éclairé sur la citoyenneté. Il y avait notamment des universitaires de diverses disciplines, des hauts fonctionnaires chargés de grandes responsabilités dans le domaine de la citoyenneté, quelques sénateurs canadiens particulièrement soucieux de questions de citoyenneté, et des participants du grand public qui, soit personnellement, soit par leur engagement dans des organismes bénévoles, avaient manifesté un intérêt spécial pour le sujet.

A. Connaissances et participation

Il est intéressant de constater que l'étude a confirmé presque tout ce que nous avaient dit les témoins que nous avons reçus. Par exemple, les participants se sont entendus sur l'importance pour un pays d'avoir des citoyens informés. Il faut que les gens comprennent bien leurs droits et obligations comme membres d'une collectivité élargie. En somme, ils auraient ainsi, selon le professeur Hughes, «une bonne idée de ce que veut dire liberté dans le contexte canadien. Ils comprendraient ce qu'on entend par dissidence dans le contexte canadien. Ils comprendraient ce qu'on entend par liberté d'association dans le contexte canadien.»⁽¹⁶⁾

Le groupe a aussi convenu de l'importance de la participation civique. Ses membres ont trouvé essentiel que les citoyens participent largement et consciencieusement aux affaires qui déterminent le caractère d'une société. Toute participation consciencieuse doit être éclairée et efficace. Les citoyens en général devraient savoir comment se prennent les décisions qui ont une incidence sur l'ordre public et comment «exprimer» leurs opinions.

Ainsi, la participation ne se résume pas au droit de participer et au désir de le faire. Les citoyens doivent aussi posséder les connaissances et les compétences pour agir efficacement. Comme l'a signalé l'un des membres du groupe : «Que peut bien signifier la liberté d'expression pour un simple citoyen qui ne trouve ni les idées ni les mots pour exprimer ses aspirations?» Un citoyen ou une citoyenne qui n'a développé aucun moyen de communication limite sérieusement sa capacité de participer au dialogue social ou politique. En l'occurrence, ses droits ne sont pas limités par des restrictions juridiques, mais par sa propre incapacité sociale et politique. Le développement de l'aptitude à communiquer efficacement est particulièrement important pour des groupes qui sont déjà marginalisés de par leur situation dans la hiérarchie socio-politique : les immigrantes, les autochtones, certaines minorités ethniques, etc.

(16) Délibérations, 27 : 17.